

La ville, tâche politique centrale



L'importance des villes comme moteurs économiques, centres d'impulsion pour la société et séismographes de la cohésion sociale est de mieux en mieux reconnue dans le débat public et politique. C'est réjouissant.

Ces dernières années, des bases solides ont été posées pour que la politique fédérale tienne compte des intérêts des villes et des agglomérations. Les villes et les communes sont désormais des partenaires à part entière pour la Confédération.

Il reste néanmoins beaucoup à faire. La politique d'agglomération n'est pas encore ancrée dans la loi. L'aménagement du territoire n'a pas encore livré les critères qui permettront une utilisation responsable d'un espace qui se fait rare et des investissements aux conséquences financières supportables pour la collectivité. La lutte pour la répartition des moyens financiers se durcit, en même temps que la menace d'un report des charges sur l'échelon institutionnel inférieur se fait plus présente. Malgré les améliorations

acquises ces dernières années, cette évolution remet en question la compensation des prestations fournies par les centres, dans l'intérêt de toute la société et de l'économie, compensation qui se doit d'être équitable.

Avec la croissance limitée des dépenses prévue dans le cadre du réexamen de ses tâches, la Confédération donne un coup de frein, voire d'arrêt, au développement de prestations à l'avenir. Les moyens du fonds d'infrastructure ne sont pas assez élevés alors qu'ils sont absolument nécessaires pour soulager les centres et agglomérations surchargés. Des problèmes restés dans l'ombre pendant des années doivent être pris en main sans tarder, comme la violence juvénile et ses multiples causes. De nombreux domaines de la politique doivent veiller à ce que la cohésion de notre société ne s'effrite pas et à ce que la qualité de vie reste élevée dans notre pays.

Se contenter d'une réflexion sectorielle et conserver de vieilles certitudes n'apporte bientôt plus rien. L'objectif est de

trouver des solutions capables de satisfaire les besoins des êtres humains, de l'économie et de l'environnement, aujourd'hui et demain, de façon financièrement supportable. L'espace urbain n'est pas un espace uniforme, ce qui complique le défi. Les villes, selon leur taille, et les agglomérations ont, sur certains points, des besoins et des intérêts différents.

Des solutions clairvoyantes sont d'autant plus difficiles à trouver que le meilleur consensus, sur les plans fonctionnels et institutionnels, suscite aussitôt des questions liées à l'identification, à la confiance, à la fiabilité des acteurs en jeu et à la transgression des limites, dans plusieurs sens du terme.

Je me réjouis d'œuvrer avec vous pour que nos espaces urbains restent des endroits où il fait bon vivre, travailler, où il fait tout simplement bon être, et des endroits économiquement dynamiques. Personne ne sait de quoi l'avenir sera fait exactement. Mais le meilleur moyen de prédire l'avenir est de le façonner activement.

Renate Amstutz, directrice
Union des villes suisses

CHANGEMENT À LA TÊTE

Le 1er juillet 2008, Renate Amstutz est entrée en fonction à la direction de l'Union des villes suisses. Elle succède à Urs Geissmann, parti à la retraite. L'UVS tient à le remercier pour son engagement sans faille au service de la Suisse urbaine.



Interview

«La collaboration ville-campagne a donné sa force à notre pays»

Interview avec la conseillère nationale
Viola Amherd.



Les Villes: Vous êtes présidente de Brigue-Glis, désignée «Ville alpine de l'année en 2008». Au Parlement, vous représentez donc une ville, en même temps qu'une région de montagne. Comment conciliez-vous ces deux casquettes?

Viola Amherd: En tant que présidente de ville et conseillère nationale valaisanne, je connais de la même manière les défis à relever, les chances, les dangers et les problèmes des villes-centres et des régions de montagne. Mes fonctions me permettent d'avoir une vision d'ensemble et contribuent à la compréhension mutuelle. C'est une condition au bon fonctionnement de notre pays: il faut un équilibre entre les espaces ruraux, les régions de montagne et les agglomérations. Tous ont leurs forces et leurs faiblesses. La combinaison est un facteur de succès. C'est elle qui a donné sa force à notre pays.

Quels sont les problèmes particuliers qui se présentent à une petite ville éloignée des grands centres?

En tant que centre régional, nous rencontrons les mêmes problèmes que les autres villes-centres. Nous mettons par exemple une grande partie de nos infrastructures à disposition des communes voisines, qui en profitent sans les financer. Je pense aux installations sportives, aux structures d'accueil pour petits enfants et aux institutions culturelles. De plus, on voit aussi une tendance à un déplacement des personnes mal intégrées ou ayant besoin d'aide de la campagne vers la ville, qui leur offre un plus grand anonymat.

Qu'a apporté la NLFA du Lötschberg à Brigue et au Haut-Valais?

Le tourisme de courte durée connaît sans aucun doute une forte croissance. L'économie dans son ensemble en retire des bénéfices: elle peut recruter des forces de travail qualifiées plus facilement hors de notre région. Surtout, depuis l'ouverture du nouveau tunnel, il est possible de travailler à Berne tout en habitant à Brigue-Glis. Je connais plusieurs personnes dans ce cas. Et Milan n'est plus qu'à une heure de train à peu près.

Mais les entreprises, que faites-vous pour les faire venir à Brigue?

Nous avons des procédures décisionnelles très rapides et sommes en mesure de réagir aux besoins de façon très souple. Une demande de permis de construire complète et correctement remplie peut être traitée en deux

semaines si aucun recours n'est déposé. En comparaison avec les grandes villes, nous avons en outre des loyers modérés. Lorsque cela est possible, la ville acquiert des immeubles intéressants pour la promotion économique. C'est de cette manière que nous avons pu convaincre les CFF de placer ici leur Contact Center, qui gère toutes les demandes aux CFF et envoie tous les billets, y-compris les abonnements généraux. L'Ecole internationale de management hôtelier (University Center César Ritz) s'est aussi décidée pour Brigue-Glis grâce à un permis de construire de la ville pour un foyer étudiant.

En fusionnant avec Glis, Brigue est devenue une agglomération de plus de 12'000 personnes. Une fusion supplémentaire, par exemple avec Naters, ne serait-elle pas profitable?

Cela pourrait être intéressant. La fusion avec Glis et Brigerbad date de 1973, déjà, et tous les partenaires ont pu conserver leur identité propre. Avec Naters, nous avons opté pour un autre modèle de coopération et cette voie, avec des employés municipaux et des financements communs pour les transports publics par exemple, se révèle positive. Les associations des arts et métiers et les offices du tourisme ont aussi fusionné. Nous formons, avec Viège et Naters, une conférence d'agglomération dotée d'un programme commun. Par contre, les tentatives de créer des zones économiques communes se sont heurtées, jusqu'ici, aux limites de l'aménagement du territoire.



Réjouissant «oui» du Conseil des Etats au développement du rail



Le Conseil des Etats a entériné la vue d'ensemble du fonds pour les transports publics (FTP) lors de la session d'été. L'Union des Villes Suisses salue la solution adoptée et dit aussi sa satisfaction après le vote sur les projets du développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), pour lesquels une enveloppe de 5,4 milliards a été acceptée. Les projets les plus urgents sont ainsi garantis. De plus, la Chambre des cantons a tenu compte des revendications de l'Union des Villes Suisses concernant le trafic régional, qui ne devait en aucun cas être négligé. Elle a augmenté le financement prévu dans ce secteur de 200 millions. Le montant passe ainsi à 250 millions de francs. Les sénateurs exigent aussi que le Conseil fédéral présente jusqu'en 2010 un projet sur le développement ultérieur de l'offre et l'extension de l'infrastructure («options d'extension»), dont la 3e voie Lausanne-Genève ou le tunnel de Gléresse (BE). Le financement de cette tranche supplémentaire de travaux, entre 3 et 5 milliards de francs, doit encore être réglé. L'UVS attend du Conseil national qu'il se mette au diapason du Conseil des Etats.

Libéralisation du marché postal: à certaines conditions

L'Union des villes suisses exprime des réserves sur les projets de nouvelle loi sur la poste et de nouvelle loi sur l'organisation de la Poste soumis à consultation. Le point le plus délicat est l'ouverture complète du marché prévue pour le 1^{er} avril 2012.

Plusieurs membres de l'UVS ont renoncé à prendre position dans le cadre de la consultation interne à notre association. D'autres ont émis un avis négatif. L'Union des villes suisses en déduit que, dans le cas d'une libéralisation, tout doit être fait pour que la Poste puisse conserver ses atouts concurrentiels. Or la Poste n'a une chance sur un marché totalement ouvert que si les conditions-cadres nécessaires, telles que la licence bancaire qu'elle réclame, lui sont accordées.



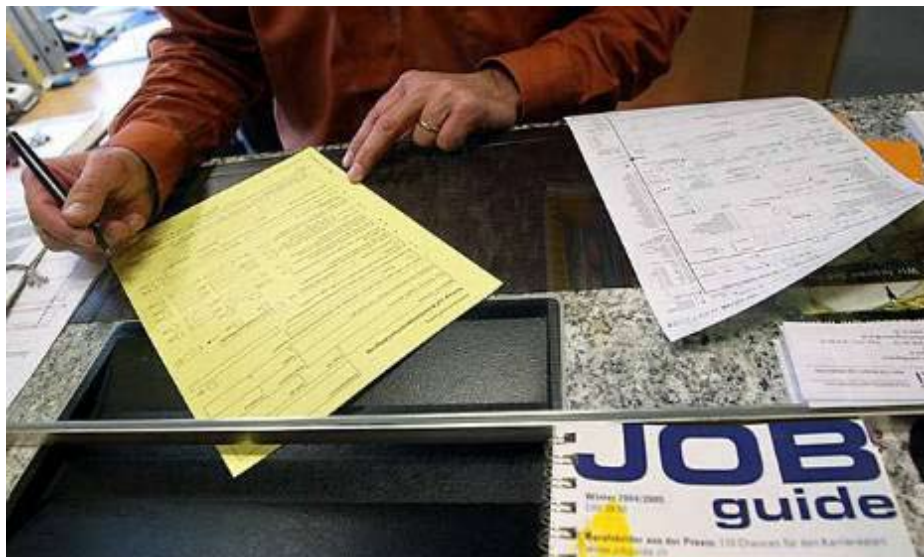
Révision du droit de bail: critiques de l'Union des villes suisses

La révision du droit de bail prévoit notamment une simplification de la loi et une transparence plus grande concernant la fixation et l'adaptation du montant des loyers. Le passage aux loyers comparatifs et le découplage entre loyers et taux hypothécaires allègent et simplifient radicalement les règles de fixation des loyers. En se concentrant sur quelques principes fondamentaux et en renonçant complètement à des exceptions et des réserves, les nouvelles règles se révèlent effectivement plus simples et plus compréhensibles, selon l'UVS. Mais des améliorations sont nécessaires sur les points suivants:

- Les appartements des coopératives de construction doivent tous être intégrés à la statistique des loyers comparatifs. Faute de quoi, le nécessaire effet de frein exercé par ces coopératives sur le marché locatif urbain ne pourra plus s'exercer.
- Une transparence absolue est requise dans la fixation des modèles statistiques. Toutes les informations sur les types de données utilisées, les modèles de calcul et les résultats doivent être publiés.
- L'UVS s'engage fortement pour que les instruments à disposition des organes de conciliation et des tribunaux en cas de contestation du loyer initial (par exemple les loyers comparatifs) soient aussi accessibles aux locataires et aux propriétaires.



Non à une révision de l'assurance chômage sur le dos de l'aide sociale!



Le durcissement des critères d'octroi de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité ne doit pas avoir pour conséquence que les personnes vivant des situations difficiles n'aient plus que l'aide sociale de leur commune pour les aider. C'est malheureusement de plus en plus le cas.

L'assurance chômage et l'assurance invalidité viennent en aide à des personnes dont la vie dépend parfois de ces deux institutions: chômeurs qui, pour des raisons diverses (santé, qualification insuffisante ou âge) ont des difficultés à se réintégrer dans le monde du travail, ou personnes qui cumulent plusieurs «déficits». Elles sont souvent ballotées d'une assurance à l'autre, de même que les coûts liés à leur cas. Quant à ceux qui n'ont pas de réserves financières et qui ne remplissent pas les critères, toujours plus sévères, d'octroi de l'assurance chômage ou l'AI, il ne leur reste qu'une seule adresse: l'aide sociale.

Agir structurellement

L'Initiative des villes: Politique sociale a déjà souvent fustigé le manque de collaboration entre les trois niveaux de responsabilité et la tendance à reporter les charges sur l'aide sociale. La stratégie Collaboraton interinstitutionnelle (CII) est porteuse d'améliorations sur un plan individuel: dans certains cas, des représentants de l'assurance chômage, de l'AI et de l'aide sociale se mettent autour d'une même table et fixent des objectifs et les responsabilités des uns et des autres, avec la personne concernée.

Mais aucune vision commune n'existe dans les structures. Les villes ne peuvent que constater un report évident des risques des assurances sociales sur l'aide sociale. Dans les années 90, l'augmentation du chômage et du nombre de rentes AI a mis ces deux institutions en difficulté. Les réformes visent à rétablir l'équilibre financier grâce à des baisses de prestations déjà décidées et d'autres à venir.

Transferts ultérieurs

Prenons l'exemple de l'assurance chômage: le nombre d'indemnités a été réduit de 520 à 400 jours lors d'une révision entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003. D'un seul coup, 4395 assurés se sont retrouvés en fin de droit, soit presque trois fois plus que le mois précédent (source: seco). Ces personnes sortant de l'assurance n'apparaissent bien évidemment pas le même mois dans les statistiques de l'aide sociale. La plupart ne redeviennent «visibles» que quelque temps plus tard. La meilleure illustration en est fournie par la forte augmentation, l'année suivante, du nombre de demandes d'aide sociale déposées par des personnes arrivées en fin de droit à l'assurance chômage.

Le prochain report des charges est déjà programmé si la révision prévue par le Conseil fédéral, avec de nouvelles coupes dans les prestations et de nouveaux obstacles à la perception d'indemnités, est mise en œuvre. Exemples de critères: les délais d'attente seront rallongés, la durée de cotisation donnant droit à une indemnité maximale prolongée, tandis que la participation à un programme d'intégration au travail ne sera plus comptabilisée dans le temps de cotisation. L'assurance chômage entend de plus diminuer sa participation aux programmes de réintégration.

L'AI aussi serre la vis dans l'octroi des rentes. Depuis 2003, le nombre de nouvelles rentes annuelles a pourtant reculé d'un tiers. La 5^e révision va encore augmenter la pression. Les efforts prévus pour que les gens puissent continuer



Villes

à travailler ou pour les soutenir dans leur réintégration, comme le fait aussi l'aide sociale, sont à saluer. Il est néanmoins impossible de prévoir exactement combien de personnes devront quand même se tourner vers l'aide sociale. Mais les villes ont déjà remarqué que la pratique plus restrictive de l'AI avait causé une charge supplémentaire sur l'aide sociale.

Revendications

Comment enrayer ces développements néfastes? L'Initiative des villes: Politique

sociale demande que des instruments professionnels de réintégration au travail soient utilisés conjointement par l'assurance chômage, l'AI et l'aide sociale. Les réformes à venir devraient par ailleurs être moins guidées par les intérêts particuliers et bien davantage par des objectifs communs aux systèmes d'assurance. La plateforme «Dialogue en politique sociale suisse» peut y contribuer car elle intègre les communes dans la discussion concernant la politique sociale avec la Confédération et les cantons. Enfin, les réformes à venir ne devraient plus être élaborées sans simulations

précises des conséquences pour les institutions situées en aval. L'Initiative des villes: Politique sociale vise une loi-cadre qui règle la sécurité sociale indépendamment des causes ayant amené les personnes à être dans le besoin.

Marietherese Schwegler, chargée d'information de l'Initiative des villes: Politique sociale.

www.staedteinitiative.ch

Informations UVS

Vente d'alcool dans les gares: discussion avec les CFF



La vente d'alcool dans les commerces des gares pose des problèmes dans de nombreuses villes. Sur l'impulsion d'Yverdon-les-Bains, l'Union des Villes Suisses a mené une enquête auprès de ses membres. Il en ressort que la moitié environ des villes fait état de problèmes liés à la vente d'alcool. Une grande majorité est favorable à une restriction de la vente le soir. Les CFF, après le démarrage de notre enquête, ont décidé d'interdire la vente d'alcool après 22 heures dans les gares. Le comité de l'UVS a donc renoncé, en l'état, à une intervention auprès des Chambres fédérales. L'Union des Villes Suisses a en revanche pris contact avec les CFF pour discuter des effets de la restriction décidée.

Interdiction de mendier confirmée par le Tribunal fédéral

Interdire globalement la mendicité est compatible avec la Constitution fédérale. Le Tribunal fédéral a rejeté un recours contre l'interdiction de mendier décidée pour toute la ville de Genève. Pour la cour suprême, la sécurité et la tranquillité publiques, ainsi que la protection des enfants sont plus importantes que le droit de mendier. Les juges ont aussi rejeté la proposition du recourant de restreindre la mendicité à des zones précises, car cela ne ferait que déplacer les problèmes. De même, une restriction du droit de mendier à certaines heures de la journée n'est pas judicieuse, a encore décidé la haute cour. La plupart des grandes villes suisses, Lausanne exceptée, ont interdit, à ce jour, la mendicité. À Berne, mendier est prohibé sur le site de la gare.

Journaux gratuits: à recherche d'une solution



La forte augmentation du nombre de journaux gratuits pose des problèmes de nettoyage et de recyclage dans de nombreuses villes suisses. Certains éditeurs s'efforcent bel et bien de proposer des solutions, mais les plaintes des habitants continuent à pleuvoir. L'Union des Villes Suisses et les éditeurs se sont mis d'accord pour chercher une solution ensemble sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a d'ores et déjà averti que si aucun accord praticable n'était trouvé, il faudrait envisager la perception d'une taxe.



Informations UVS

Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2

Le nouveau manuel de la Conférence des directeurs cantonaux des finances, «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2» vient de paraître. Le manuel contient 20 recommandations concernant les divers aspects de la présentation des comptes publics, avec à chaque fois des notes explicatives, des exemples et des graphiques. La Conférence des directeurs cantonaux des finances recommande aux cantons et aux communes de mettre en œuvre la recommandation technique aussi rapidement que possible, soit au cours des 10 prochaines années.

Le manuel coûte 89 francs. Il peut être commandé à l'adresse suivante:
Verlag der FkF, c/o Amt für Finanzen des Kantons Solothurn, Rathaus, 4500 Solothurn
Tél. 032 627 20 96,
Fax 032 627 22 71
E-mail: Cornelia.Dekker@fd.so.ch

EURO 08: Un succès pour la Suisse et pour ses villes

L'Euro 08 est un succès total pour la Suisse et pour ses villes. Les centres urbains que sont Genève, Berne, Bâle et Zurich ont pu démontrer non seulement leur sens de l'hospitalité mais aussi leurs qualités économiques et organisationnelles. La sécurité des transports et l'hébergement de centaines de milliers de personnes dans des espaces restreints ont été exemplaires. La Suisse urbaine a ainsi contribué à renforcer la cohésion du pays et à faire rayonner l'image de ce dernier à l'étranger.

Nouveau membre: Birsfelden



GEMEINDE BIRSFELDEN

Birsfelden (BL) est le 124^e membre de l'Union des Villes Suisses. Située dans l'agglomération bâloise, la commune compte plus de 10'000 habitants et s'étend sur 254 hectares.

Catherine Agustoni préside la Conférence suisse des secrétaires municipaux

La secrétaire de ville de Fribourg Catherine Agustoni a été élue nouvelle présidente de la Conférence suisse des secrétaires municipaux lors de l'assemblée générale à Neuchâtel. Elle succède à Manfred Linke, de St-Gall. La prochaine assemblée générale aura lieu le 19 juin 2009 dans la région glow.das Glattal.

Violence juvénile



Aussi bien le comité de l'Union des Villes Suisses que la Conférence d'agglomération tripartite s'inquiètent depuis longtemps du phénomène de la violence juvénile. Le Conseil fédéral a confié à l'Office fédéral des assurances sociales le mandat d'élaborer jusqu'à fin novembre un rapport sur la question. Les cantons et les associations des communes sont représentés dans le groupe d'accompagnement du rapport. Le comité décidera à la fin de l'année de la marche à suivre dans ce domaine.



Agenda

Union des Villes Suisses

28 - 29 août 2008

Journée des Villes - «Agglomération – fusion ou collaboration?», Lugano

Pour le Conseil fédéral:
Micheline Calmy-Rey

Renseignements:

Christina Grab

Courriel: info@staedteverband.ch

Tél.: 031 356 32 32

Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses

4 septembre 2008

Conférence sur la sécurité urbaine
Thème: «violence domestique»,
Zurich

Renseignements:

Christina Beurret

Courriel: christina.beurret@zuerich.ch

Tél.: 044 411 70 14

Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM)

19 juin 2009

Assemblée générale,
Région glow.das Glattal

Renseignements:

Urs Müller

Courriel: urs.mueller@wallisellen.zh.ch

Tél.: 044 832 62 40

Infrastructures communales

30 septembre 2008

Journée technique «Service hivernal & signalisation temporaire», Fribourg

Renseignements:

Laura Fellmann

Courriel: info@kommunale-infrastruktur.ch

Tél.: 031 356 32 32

Divers

Initiative des villes: Politique sociale

14 novembre 2008

Conférence d'automne, Lausanne

Renseignements:

Secrétariat Suisse latine

Courriel: info@initiative-villes.ch

Tél.: 041 208 81 32

L'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP) et le Bureau de prévention des accidents ont instauré le premier cours suisse de «spécialiste en sécurité sur les places de jeu». D'une durée de deux jours, le premier cours aura lieu les 17/18 septembre à Zurich. Il aura lieu en français au printemps 2009 à Neuchâtel.

Renseignements:

www.vssg.ch ou, par courriel,

vssg@bluewin.ch

Impressum

Union des Villes Suisses (UVS)

Renate Amstutz, directrice

Florastrasse 13, 3000 Berne 6

Tél.: 031 356 32 32

Fax 031 356 32 33

Internet: www.staedteverband.ch

Courriel: info@staedteverband.ch

La Lettre d'information de l'UVS paraît en règle générale une fois par mois.

Abonnement: info@staedteverband.ch

